

**Délibération n° 2017-092-b en date du 17 Mai 2017 portant
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE
SYNDICAT MIXTE DORSAL CONCERNANT LES OPERATIONS DE
MONTEE EN DEBIT**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 17 Mai à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Champagnat, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 10.05.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 48	Votants : 51	POUR : 48
Pouvoir : 3	Abstention : 2	CONTRE : 1
Absents excusés : 10	Exprimés : 49	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, RAILLARD, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, MORELE, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE, BOYER

Pouvoirs : MM. ROBBY à SIMON, RICHIN à PERRIER S, CHEFDEVILLE à PLAS,

Excusés : MM. PEROCHE, LONGCHAMBON, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, PUYBOUBE, D'HULSTER, FONTVIEILLE, TOURNAUD,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian JOUANDEAU

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge PERRIER, Vice-Président en charge de ce dossier.

Monsieur le Vice-Président explique au conseil communautaire qu'il y a lieu de signer une convention avec le syndicat mixte DORSAL pour les opérations de montée en débit, qui sont en cours, concernant l'ancien territoire de la Communauté de Communes Auzances-Bellegarde à savoir les opérations suivantes :

- N°1 : Saint Silvain Bellegarde T2146
- N°2 : Lupersat T2147
- N°3 : Mautes T2149
- N°4 : Bussière Nouvelle T2152
- N°5 : Arfeuille Chatain T2153
- N°6 : Reterre T2155
- N°7 : Champagnat T2148
- N°8 : Fibrage du NRA de Saint Domet depuis SR Champagnat T2150 +
Dégroupage Saint Domet T2150
- N°9 : La Chaussage T 2156
- N°10 : Fibrage NRA Mainsat depuis Saint Domet T2151+ Dégroupage Mainsat
T2151

Monsieur le Vice-Président indique que le coût total maximal prévisionnel des opérations s'élève à 1 543 000 €. Le plan de financement prévisionnel, comprenant la contribution financière de notre EPCI (295 852 €), est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170609-2017-092b-DE
Date de télétransmission : 09/06/2017
Date de réception préfecture : 09/06/2017

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	264 005 €	17,11 %
EUROPE LEADER	132 000 E €	8,55 %
ETAT - FSN	588 291 €	38,13 %
DEPARTEMENT CREUSE	262 852 €	17,04 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES	295 852 €	19,17 %
TOTAL	750 280.00 €	100 %

Le Vice-Président ajoute enfin qu'une contribution financière aux frais de fonctionnement est due à hauteur de 3% du montant HT des travaux réalisés avec un seuil minimum de 1 000 € et maximum de 10 000 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré, par 48 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte DORSAL pour les opérations de montée en débit de l'ancien territoire de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde.
- Valide le plan de financement proposé comprenant la contribution financière de la communauté de communes qui s'élève à un montant maximum de 295 852 €.
- Valide les modalités et le versement de la contribution financière au frais de fonctionnement, qui au vu du montant des travaux, est fixée au seuil maximum soit 10 000 euros.
- Dit que ces dépenses sont prévues au budget 2017.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cadre de cette opération et à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017-092.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 8 juin 2017
Pour copie conforme, le 8 juin 2017
Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170609-2017-092b-DE
Date de télétransmission : 09/06/2017
Date de réception préfecture : 09/06/2017